



**COMPTE RENDU DE SÉANCE
du conseil municipal du 15 juillet 2021**

Séance du 15 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le quinze juillet à 19h10

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 8 juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Maire.**

Présents :

Mmes, Mrs AGRAIN Christian, CHABANEL Fabrice, COFFY Alex, BRUN-AUBERT Chantal, DESSIMOND Jean Paul, ESQUIS Jacqueline, GAYTE Catherine, MARTEL Franck, PALHIÈRE Jean Louis, RAMADIER Lionel, ROCHER Marielle, SAHUC Sébastien, THERME Roselyse, VIDIL Raymonde, VIGOUROUX Pauline.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme BOSDECHER Nicole à Mr Franck MARTEL, M. VALLADIER Georges à M. Franck MARTEL, Mme BONNEFOUX Nadège à Mme ROCHER Marielle, M. ENJOLRAS Fernand à Mme ESQUIS Jacqueline, Mme SENTENAT Ginette à M. Alex COFFY

Absente excusée :

Mme COFFY Valérie,

Arrivé en cours de séance :

M. MAROKIAN David à 19h20 à la délibération n°4

Départ en cours de séance.

Mme ESQUIS Jacqueline à 19h49 à la délibération n°10

Mme ESQUIS Jacqueline donne son pouvoir à Madame Raymonde VIDIL

M. ENJOLRAS Fernand est absent excusé

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Franck MARTEL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 15 juillet 2021.

2. Approbation du procès-verbal du 25 mai 2021

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

3. Achat de chalets en bois pour divers manifestations – Demande de subvention à la Région au titre de l'appel à projets « DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL : complément

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « développer et promouvoir la construction en bois local » pour l'acquisition de onze chalets, réalisés à partir de bois locaux et par une entreprise régionale,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à refacturer à l'association Polignac animation et l'association Forteresse Polignac Patrimoine le reste à charge après déduction de la subvention le solde de l'achat des 4 chalets.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents.**
- **ANNULE et Remplace la délibération n°11 en date du 25 mai 2021**

La demande de subvention pour les chalets est votée à l'unanimité

4. Occupation du domaine public

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **INSTITUE des redevances pour l'occupation du domaine public à compter du 1er juillet 2021 selon les conditions décrites ci-dessus**

L'occupation du domaine public est votée à l'unanimité

5. NATURA 2000 : Approbation plan prévisionnel de financement travaux 2022 pour l'animation du site « Grotte de la Denise »

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE la mise en œuvre des actions prévues ci-dessus,**
- **ACCEPTE son plan de financement,**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération.**

Le plan de financement est voté à l'unanimité

6. Règlement intérieur du restaurant scolaire de Polignac : mise à jour

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le règlement intérieur tel qu'annexé à la délibération**
- **APPROUVE sa mise en place à compter du 20 juillet 2021**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent

Le règlement de la cantine est voté à l'unanimité

7. Dissimulation du réseau Télécom à Chourac

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- APPROUVE** l'avant-projet des travaux cités en référence ;
- CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération ;
- FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 18 051,84 euros ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Payeur Départemental du syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif
- INSCRIT** à cet effet la somme de 18 051,84 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

La dissimulation du réseau télécom à Chourac est votée à l'unanimité

8. Plan de financement - Projet d'enfouissement des réseaux à Chourac

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le plan de financement tel que ci-dessus pour 135 072,19 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SIGNER** et **TRANSMETTRE** tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- **INSCRIT** cette opération aux budgets 2021 et 2022.

Le plan de financement est voté à l'unanimité

9. Décision modificative n°1-2021

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n°1 de l'année 2021 comme présentée ci-dessus

- **AUTORISE Monsieur le Maire à passer les écritures budgétaires sur l'année 2021**

La décision modificative est votée à l'unanimité

10. Projet terrain synthétique foot

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.**

Le projet est voté à l'unanimité

11. Travaux d'extension éclairage public – Les Chambées à Tressac

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence**
- **CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ;**
- **FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 2 754,86 euros**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif**
- **INSCRIT à cet effet la somme de 2 754,86 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.**

Les travaux d'extension sont votés à l'unanimité

12. Accord de principe sur les mesures compensatoires environnementales sur le projet des travaux de doublement de la RN 88

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales.

L'accord de principe est voté à l'unanimité

13. Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint territorial du patrimoine appartenant à la filière culture à temps non-complet de 30 heures à compter du 23 août 2021.
- **AUTORISE** le Maire à inscrire ce poste au budget primitif de la commune

La création de poste est votée à l'unanimité

14. Création d'un poste d'agent de maitrise

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'un emploi relevant du grade d'agent de maitrise appartenant à la filière technique à temps complet à compter du 1er août 2021.
- **AUTORISE** le Maire à inscrire ce poste au budget primitif de la commune

La création de poste est votée à l'unanimité

15. Bilan de la politique foncière 2020

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le bilan ainsi présenté.

Le bilan est voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 32.

Le Maire,
M. Jean-Paul VIGOUROUX.

